

Terres d'Horizon

LE BULLETIN BIMESTRIEL D'INFORMATION DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ALPES-MARITIMES

L'édito du Président

P. 2 - 3 Actualités

- Inauguration de la plateforme 06 à table
- Pascal Lelous, nouveau Président du GDS
- Apprentissage

P. 4 - 5 Partenariats

- La CAPG et la Chambre d'Agriculture ont signé une convention de partenariat
- La Safer PACA invite ses partenaires à l'occasion de son Comité Technique de printemps
- Appel à projets Leader du GAL des Paillons

P. 6 Territoire

- OIN : imaginer de nouveaux modèles agricoles sur le secteur Gattières/Saint-Jeannet

P. 7 Elevage & Agroécologie

P. 8 Expérimentation

- Cultivez les fleurs comestibles !

P. 8 Social

- Le document unique d'évaluation des risques professionnels

P. 9 Formation

P. 10 - 11 Promotion

- Bienvenue à la Ferme : mangez fermier, vivez fermier
- Exporose, le palmarès 2017

P. 12 Pratique

- Vos élus vous représentent
- Rubrique «bout de foncier»
- Une nouvelle ingénieure pastoraliste au CERPAM

En ce mois de mai, l'actualité agricole a connu une recrudescence que l'élection présidentielle ne doit pas occulter. A ce sujet, on peut regretter que les enjeux agricoles n'aient été qu'évoqués mais qu'ils n'aient pas été au cœur des débats des différents candidats. Nous nous sommes sentis « oubliés » des hommes politiques.

Concernant le loup, informations connues à ce jour : 38 loups ont été prélevés à ce jour. Les Ministres de l'Environnement et de l'Agriculture ont à leurs signatures, les projets d'arrêtés pour autoriser le prélèvement de 2 loups supplémentaires permettant d'aller jusqu'à la fin juin.

Malgré l'intervention du syndicalisme, les documents n'ont toujours pas été signés, ce qui signifie que toutes les possibilités de prélèvements sont suspendues (tirs de défense, tirs de défense renforcée). Le dernier Comité National Loup prévu ayant été annulé et reporté à une date non fixée à ce jour, aucun quota de prélèvement n'a été décidé pour la nouvelle année cynégétique du 1^{er} juillet 2017 alors que nous sommes à quelques jours du départ de nos éleveurs en alpage sans possibilité de se défendre contre les attaques du loup. La Chambre d'Agriculture 06 et le syndicalisme restent mobilisés dans cette période test de changement de Président de la République et de Ministres.

Autre actualité pour l'agriculture, la réunion fin avril, du Groupe de Défense Sanitaire (GDS). Cette structure professionnelle travaille avec les pouvoirs publics sur les questions sanitaires. Nous souhaitons la bienvenue à la nouvelle équipe dirigeante sous la présidence de Pascal Lelous qui vient d'être élu le 10 mai. Il est important pour les élus de la Chambre de l'Agriculture de travailler de concert avec le Groupe de Défense Sanitaire, surtout en période de crise. Les représentants du GDS sont écoutés par la préfecture comme les élus de la Chambre.

Nous avons finalisé notre partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse en signant le 11 mai dernier avec son Président, Jérôme Viaud, la convention qui nous lie pour 3 ans pour assurer le développement d'une agriculture durable sur un secteur à fort enjeu agricole.

La plateforme « 06 à table » a pris son envol, et grâce au Conseil départemental. Ce sont plus de 15 collèges qui sont servis, alimentés par plus de 27 de nos producteurs de produits locaux.

En ce qui concerne la période de gel du mois d'avril, les dossiers de demande de reconnaissance de calamités agricoles ont été constitués par la Chambre d'Agriculture 06 et le syndicalisme et déposés auprès des services de l'Etat. La décision ne devrait pas tarder.

Nous restons également très vigilants quant à la problématique posée par un déficit pluviométrique de 30% pour mai et on nous annonce un été très chaud.

Notre volonté, c'est d'être à votre écoute, toujours présents sur le terrain. C'est notre devoir, notre mission, notre engagement, défendre l'agriculteur car il en va de nos terroirs, de nos paysages, de notre culture, et quelque part de l'idée qu'on se fait de la France.

Michel Dessus

Encore plus d'actualités
sur le site des Chambres en PACA
www.paca.chambres-agriculture.fr



Terres d'Horizon

Bulletin bimensuel d'information n°72
Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes
MIN fleurs 17 - box 85
06296 Nice cedex 3
Tél : 04 93 18 45 00
Fax : 04 93 17 64 04
Directeur de publication : Michel Dessus
Rédacteur en chef : Xavier Worbe
Comité de rédaction : Chantal Bagnato,
Jean Philippe Frère, Xavier Worbe, Sandrine Suissa
E-mail : ca06@alpes-maritimes.chambagri.fr
Site : www.chambre-agriculture06.fr
Dépôt légal : à parution
ISSN : 1962-2899



Eric Ciotti est entouré de Michel Dessus (président de la CA06), Nicole Merlino (présidente de la région des MIN d'Azur), des élus, des producteurs et des équipes techniques.



Inauguration de la plateforme «06 à table»

Michel Dessus, Président de la Chambre d'Agriculture et Eric Ciotti, Président du Conseil Départemental, en présence de la Présidente du MIN, des producteurs et des partenaires du projet, ont inauguré, le 30 mars dernier, la plateforme «06 à table», pivot central de l'approvisionnement des cantines des collèges en produits locaux. Cette opération est le résultat de la convergence des volontés positives entre le département des Alpes-Maritimes, la Chambre d'Agriculture, les agriculteurs, l'Inspection d'Académie et nos collégiens pour faire connaître, reconnaître, apprécier et développer nos produits locaux.

«06 à table», c'est aujourd'hui des livraisons hebdomadaires auprès de 15 collèges représentant 6 660 repas/jour. Depuis le lancement de l'opération, notre plateforme a livré plus de 27 tonnes de fruits et légumes, 3000 pièces de salades et bouquets aromatiques et 1300 oeufs.

La plateforme est appelée à devenir la pierre angulaire d'une démarche plus globale engagée par le Département pour développer et encourager les initiatives en faveur de l'approvisionnement local, formalisé en février 2016 pour le vote du pacte « 06 à table », destiné à fédérer tous les acteurs souhaitant se mobiliser avec le Département autour de cette dynamique.

Elus référents à la Chambre d'agriculture
Michel Dessus, Jean-Pierre Clérissi

Pascal Lelous, nouveau président du GDS06



Le conseil d'administration du GDS06 a élu son nouveau bureau le 16 mai, suite de son Assemblée générale du 20 avril 2017. Pascal LELOUS, éleveur bovin à La croix sur Roudoule a été élu nouveau président du GDS06.

Son cheptel de bovins viande est conduit en extérieur pour valoriser les prairies et parcours.

Il a débuté une activité de valorisation de la viande par de la vente directe en caissettes.

Le bureau se compose de Dorothée Valtier, vice présidente, Thierry Brillant, trésorier et Anne-Marie Curti, secrétaire.

3 actions principales de l'année 2016

- la délégation des prophylaxies annuelles et les suivis de contrôles à l'introduction des animaux : le GDS, délégué pour l'Etat, assure la planification des campagnes de prophylaxies effectuées par les vétérinaires et le suivi des résultats.
- l'action IBR (rhinotrachéite bovine) : dans le cadre du plan national de lutte contre cette maladie et la mise en place de la qualification « cheptel indemne », le GDS a suivi et tracé les cas d'animaux positifs.
- la lutte contre l'épididymite contagieuse du bélier : cette maladie (*brucella ovis*) est en recrudescence depuis l'arrêt de la vaccination

brucellose et provoque la stérilité des béliers .

Perspectives 2017

- Poursuite de la délégation des prophylaxies annuelles et contrôles d'introduction.
- Poursuite de la délégation de missions EDER.
- Suivi de la certification IBR¹ (objectif tous les élevages certifiés).
- PASSE (avortements, analyses coproscopiques, paratuberculose).
- Formations : « Eleveur infirmier porcin & petits ruminants ».
- Travail avec les vétérinaires sanitaires pour la mise en place d'une visite commune « Pack sanitaire ».
- Mise en place d'une mesure incitative à l'abattage des béliers positifs à *Brucella ovis*.
- Achat groupé de matériel de soins.
- Participation à la foire de Beuil .
- Action BVD².

¹ IBR : Rhinotrachéite infectieuse bovine

² BVD : Diarrhée virale des bovins

Contact : Amélie Vandaele - 04 97 25 76 57



Daniel Veyssi, représentant de la CA06, avec Jean-Pierre Galvez (président délégation 06 de la CMAR PACA), Laurent Lachkar, (vice président de la CCI), Philippe Pradal (maire de Nice)

Apprentissage

La Chambre d'Agriculture au salon de l'Apprentissage et de l'Alternance les 17 et 18 mars 2017

La Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes a participé au troisième «Salon de l'Apprentissage et de l'Alternance» à Nice, organisé par la CCI Nice Côte d'Azur et L'Etudiant en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la région Provence Alpes Côte d'Azur, dans le cadre des

actions de promotion et de développement de l'apprentissage. Ces actions permettent de faire évoluer positivement l'image de l'apprentissage et de démontrer qu'il s'agit d'un enseignement reconnu permettant de se tourner vers des emplois pérennes.

Ce salon a rassemblé des centres de formation, l'Université de Sophia-Antipolis, les 3 Chambres consulaires, et des professionnels pour présenter les formations du niveau CAP au bac + 5, en apprentissage.

Afin d'apporter des conseils pratiques aux jeunes pour les aider à mener à bien leur projet d'études et répondre à leurs interrogations sur leur orientation professionnelle, les trois Chambres consulaires étaient présentes sur un espace commun.

La Chambre d'Agriculture est intervenue lors des conférences thématiques qui se sont déroulées sur les deux journées :

- Comment trouver une entreprise pour un stage ou une formation ?
- CAP-bac pro en alternance : une voie pour réussir.
- Alternance et apprentissage : mode d'emploi.

La bourse d'apprentissage

Pour faciliter les mises en relation, le site de la Bourse de l'Apprentissage, site gratuit, concentre les offres des entreprises du département et les CV des jeunes.

Vous recherchez un apprenti ou vous recherchez une entreprise :

www.apprentissage06.fr

Nouveau !
vous pouvez
accueillir de jeunes
stagiaires !

Mini stage en entreprise pour les collégiens et lycéens

Les jeunes peuvent maintenant réaliser « des périodes d'observation en entreprise » d'une durée maximale de 5 jours pendant les vacances scolaires. L'insertion dans le milieu professionnel à ce stade de leurs études, leur permet de définir ou de réfléchir à leur orientation. Le mini stage s'adresse aux collégiens de 4ème et 3ème et à tous les lycéens. Ils peuvent réaliser autant de stages qu'ils le souhaitent dans des entreprises de même activité différente. Une convention est établie entre l'entreprise, le jeune et ses parents.

La découverte des différents milieux professionnels, grâce à ces mini stages, est un pas supplémentaire vers une formation en apprentissage.

Pour obtenir des informations :

Service Apprentissage de la Chambre d'Agriculture / Danièle Gangloff
04.93.18.45.15

Une aide financière pour les jeunes apprentis

Cette nouvelle aide de l'Etat (décret n° 2017-267 du 28 février 2017) s'adresse à tous les apprentis de moins de 21 ans à la date de début d'exécution du contrat comprise entre le 01/06/2016 et le 31/05/2017.

Le montant forfaitaire s'élève à 335 euros quelle que soit la durée du contrat d'apprentissage. Elle est cumulable avec toutes les autres aides perçues par le jeune y compris les prestations sociales.

Attention : si l'apprenti signe plusieurs contrats entre le 01/06/2016 et le 31/05/2017, l'aide ne lui sera versée qu'une seule fois.

Les bénéficiaires vont recevoir un courrier de l'administration leur indiquant la procédure à suivre.

Vérifiez que votre contrat ait bien été enregistré par la Chambre consulaire dont dépend votre entreprise.

Pour plus d'informations consulter le site :

https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/aide-financiere-pour-les-jeunes-apprentis

L'essentiel de l'apprentissage,

Par notre conseillère apprentissage,
Danièle Gangloff,

Pour qui ?

les jeunes de 16 ans à 26 ans.

Quelles sont les entreprises concernées ?

les entreprises qui relèvent du régime de la MSA, comme les agriculteurs, les entreprises de jardins, les centres équestres, etc.

Quels sont les diplômes préparés ?

Du CAP au bac +5

Le jeune perçoit-il une rémunération ?

En fonction de son âge et de l'année de formation, le salaire varie de 25 % à 78 % du SMIC (soit de 370 € à 1 154 €).

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail, rédigé sur un formulaire spécifique.

La Chambre d'agriculture gère les contrats d'apprentissage des entreprises qui relèvent de la MSA.

Contact : Danièle Gangloff

04 93 18 45 15

Partenariats



Jérôme Viaud (Président CAPG), Michel Dessus (Président CA06) et les élus du Bureau de la CA06, et de la Commission agriculture de la CAPG ainsi que Xavier Worbe (directeur général de la CA06), Marc Facchinetti (directeur général de la CAPG) et Gabriel Bouillon, chargé de mission agriculture CAPG.

La Communauté d'Agglomération du pays de Grasse (CAPG et la Chambre d'Agriculture ont signé, le 11 mai 2017 une convention de partenariat.

Les deux partenaires souhaitent conduire sur le territoire de la CAPG, une politique visant à assurer le développement d'une agriculture durable :

- économiquement viable et à forte valeur ajoutée ;
- respectueuse de l'environnement et des paysages ;
- ancrée à un territoire en lien avec la population locale.

Une convention déclinée en 6 objectifs :

Objectif 1 : établir un panorama global de l'agriculture intercommunale par une cartographie des territoires agricoles et par une analyse des indicateurs socio-économiques de la CAPG

Objectif 2 : Initier des projets collectifs pour promouvoir la diversification de l'activité agricole et la valorisation des productions locales à travers le développement des filières, de la transformation et de la commercialisation en circuits courts ;

Objectif 3 : Promouvoir la qualité des produits agricoles du pays grassois ;

Objectif 4 : Favoriser la transmission des exploitations agricoles ;

Objectifs 5 : Encourager la formation des agriculteurs pour favoriser la qualité, de l'autonomie (intrants/énergies) et de la commercialisation des produits ;

Objectif 6 : Participer à la réflexion des élus aux grands projets agricoles.

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse a été créée le 1^{er} janvier 2014. La CAPG est issue de la fusion entre le Pôle Azur Provence, la communauté de communes des terres de Siagne et la communauté de communes des monts d'Azur (sans les communes d'Aiglun et de Sallagriffon qui ont rejoint la communauté de communes des Alpes d'Azur).

Elle est composée des communes suivantes : Grasse, Amirat, Andon, Auribeau-sur-Siagne, Briançonnet, Cabris, Caille, Collongues, Gars, Le Mas, Mouans-Sartoux, Les Mujouls, Pégomas, Peymeinade, La Roquette-sur-Siagne, Saint-Auban, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Vallier-de-Thiery, Séranon, Spéracèdes, Le Tignet, Valderoure.

Elus référents : Bruno Gabelier - Jean-Philippe Frère
Votre interlocuteur à la CA : Laura Ruiz

Concours prairies fleuries-Parc du Mercantour

Le Parc National du Mercantour et le Parc italien Alpi Marittime, organisent, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes, le Concours Général Agricole des prairies fleuries sur les vallées du Haut-Var et du Cians, et sur la commune de Roaschia en Italie.

Ce concours vise à récompenser les agriculteurs qui relèvent le défi technique de la production agricole de foin tout en maintenant et en favorisant la biodiversité de leurs prairies.

La première visite de prairie fleurie avec le jury aura lieu le 14 juin prochain, et sera ouverte au public. Si vous êtes intéressés par cet évènement, merci de nous contacter pour qu'on vous tienne informés des modalités précises de visite.

Contact : Estelle Pernot
04 97 25 76 49

Assemblée Générale du GEDAR Provence d'Azur

Le GEDAR Provence d'Azur a réuni son Assemblée Générale le 9 mai dernier à Guillaumes. En présence de JP David, maire de Guillaumes, ainsi que des représentants de la communauté de communes des Alpes d'Azur, le Président Daniel Ferran ainsi que son équipe ont présenté leur rapport d'activités. A noter la redynamisation de plusieurs foires du Haut Var, et la participation au lancement du magasin paysan de Puget-Théniers. Malgré le départ de leur animatrice, le GEDAR souhaite maintenir et développer ses actions en faveur de l'agriculture locale pour les années à venir.

La Chambre d'Agriculture et Métropole Nice Côte d'Azur à la recherche de producteurs fromagers pour la Maison des terroirs métropolitaine

En vue de l'ouverture imminente de la Maison des terroirs métropolitaine, et suite à des nouveaux aménagements de l'espace de vente, la Métropole NCA souhaite mettre également en valeur les productions fromagères de son territoire.

Tous les fromages, y compris ceux vendus à la coupe, sont donc les bienvenus dans ce projet.

La Chambre d'Agriculture se félicite de ce nouveau parti pris dans la projet qui permettra de mieux promouvoir les produits fromagers de qualité de notre territoire.

Contact : Angélyke DOUCEY
04 93 18 45 05

La Chambre d'Agriculture lance le chantier «Eau» sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

La Chambre d'Agriculture initie une étude de recensement des différents systèmes d'approvisionnement en eau et de leurs perspectives d'avenir dans le département.

Pour commencer ce chantier de grande ampleur, le territoire de la CASA a été retenu.

Des contacts seront pris avec les exploitants de ce territoire et avec les autres acteurs hydrauliques présents sur le secteur.

Les résultats de nos travaux sont attendus pour l'automne.

Contact : Estelle PERNOT
04 97 25 76 49

La SAFER Provence-Alpes-Côte d'Azur invite ses partenaires à l'occasion de son «Comité Technique de printemps» du 28 avril 2017



Jean-Philippe Frère, Président du Comité technique 06 est entouré de Jérôme Viaud (Président CAPG), Michel Dessus (Président CA06), Camille Gonzales (directrice du Comité technique), et services de l'état et des équipes de la CAPG et du Comité technique

Chaque printemps, à l'occasion d'un de ses comités techniques départementaux, la SAFER présente le bilan et des opérations marquantes de la campagne précédente, aux membres du comité, aux responsables professionnels, à ses partenaires, et aux services de l'Etat (agriculture et finances publiques).

Ce comité permet aux invités de voir concrètement comment se déroule un comité technique : présentation des dossiers fonciers traités par la SAFER, échanges sur les projets des candidats, comprendre comment, et sur quels critères les avis sont donnés.

Faits marquants de l'année 2016

Une année 2016 quantitativement et qualitativement très soutenue pour la SAFER dans le département des Alpes-Maritimes.

Une année record en nombre de ventes réalisées par la SAFER, avec 96 dossiers portant sur 932 ha, représentant 47% du marché agricole en surface. Ces dossiers ont été examinés lors de 5 comités techniques, qui, pour ces 96 dossiers, ont examiné 142 candidatures.

Pour prendre le maximum d'information, notamment en cas de concurrence entre agriculteurs, la SAFER a organisé 3 réunions de concertation locale.

Des conséquences positives de la dernière Loi d'Avenir de l'Agriculture et de la Forêt.

Plus de 752 ha ont été rétrocédés en faveur de l'agriculture, et 52 ha ont permis de réaliser ou conforter 17 installations.

Avec la loi d'Avenir, le législateur a enrichi les possibilités d'intervention de la Safer pour préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers par un nouvel outil : **la préemption partielle**. Ce dispositif permet à la Safer, lorsqu'un bien non préemptable dans sa totalité se vend, d'intervenir sur tout ou partie des terres agricoles concernées. Dans notre département, ce nouvel outil a récemment été mis en oeuvre sur la commune de La Gaude.

La dernière loi permet également à la Safer d'intervenir dans le cadre de donations au-delà du 6ème degré de parenté. Il faut cependant souligner que l'essentiel (90%) des opérations de la Safer s'effectue dans un cadre amiable.

En deuxième partie du comité, un coup de projecteur a été mis sur la redynamisation de la filière plantes à parfum, tout d'abord en dressant un parallèle avec la redynamisation de la filière agrumes dans le Mentonnais et la création de la nouvelle IGP « citron de menton », puis grâce aux interventions de Jean Federzoni, président de la coopérative COOPARFUM, et Philippe Massé, président de PRODAROM (Syndicat National des fabricants de produits aromatiques et parfums) qui ont retracé l'historique de la filière plantes à parfums dans le pays grassois jusqu'à la redynamisation actuelle.

Le souhait de la SAFER rejoint celui de la Chambre d'Agriculture, qui est d'attirer l'attention et d'engager des réflexions sur la mobilisation du foncier, un enjeu clé pour cette production mondialement reconnue.

Les 4 premiers Appels à projet (AAP) LEADER du GAL des Paillons sont lancés !

Nous vous avons annoncé dans un précédent numéro que la Communauté de communes du Pays des Paillons a été retenue pour la mesure LEADER 2014-2020.

Dédiée au financement d'une animation territoriale et des initiatives portées par des acteurs locaux, cette enveloppe doit permettre l'émergence de projets partenariaux dans chacun des territoires LEADER.

Les 4 premiers appels à projet en cours :

1. Dynamiser l'entrepreneuriat et l'innovation économique, sociale et solidaire

<https://goo.gl/s3VnBz>

2. Innover pour créer de la valeur ajoutée à travers des projets collectifs

<https://goo.gl/q5BL2c>

3. Structurer le tourisme et renforcer l'attractivité du territoire

<https://goo.gl/rk6RxD>

4. Promouvoir et encourager les mobilités douces, innovantes, mutualisées

<https://goo.gl/VQJdwN>

La lecture de ces appels à projet est la première étape avant de candidater au dispositif LEADER.

Nous vous invitons à prendre contact auprès de la cellule animation LEADER (Sarah Fasiliabas - 04 93 76 28 91) qui vous remettra une fiche-projet.

Si vous souhaitez candidater, déposez votre fiche-projet auprès de la cellule animation LEADER, qui inscrira votre proposition à l'ordre du jour du Comité de programmation pour un examen en opportunité.



Prochaines commissions d'étude des dossiers :

• jeudi 14 septembre 2017

Date butoir de réception des fiches projets : mardi 7 juin 2017

• jeudi 9 novembre 2017

Date butoir de réception des fiches projets : mardi 19 septembre 2017

Territoire - OIN

Imaginer de nouveaux modèles agricoles pour préserver l'agriculture du secteur Gattières - Saint Jeannet

La Chambre d'Agriculture œuvre au maintien et au développement de l'agriculture, par un travail de terrain sur les secteurs d'intérêt agricole identifiés sur l'OIN et réalise des diagnostics par secteur. Elle a réuni, le 15 mars 2017 à Saint Jeannet, les agriculteurs du secteur, l'EPA (Etablissement Public d'Aménagement de la Plaine du Var), les services de l'Etat, La Métropole Nice Côte d'Azur et l'association Métropole Bleue. L'objectif de cette réunion était de réfléchir au développement agricole local et d'identifier l'émergence de projets qui permettraient de préserver des zones agricoles dynamiques et de remettre en culture des secteurs en friches.

La nécessité de préserver l'agriculture a été identifiée par l'ensemble des participants malgré les difficultés récurrentes qui freinent le développement agricole sur le territoire.

Si les agriculteurs sont surtout en attente de projets politiques forts portés par les collectivités et les organismes publics (notamment EPA), ils veulent rester partie prenante à la pérennisation de l'agriculture sur leur territoire. Ils souhaitent que les exploitations en place puissent continuer à exploiter correctement, mais également que de nouveaux agriculteurs puissent s'installer.

Un intérêt a été exprimé pour les pôles agricoles et la mutualisation d'outils afin de participer à ces deux objectifs.

Un plan d'actions autour de 4 thématiques

S'insérer dans une dynamique de consommation de produits agricoles locaux,
En complément du MIN et des circuits de commercialisation classiques, le développement des magasins de produits locaux, de la plate-forme « 06 à table » et les initiatives privées (distributeur 24/24 h, paniers ...) sont des exemples réussis qui montrent l'intérêt des consommateurs pour les circuits courts.

Favoriser l'installation

L'installation dans les Alpes-Maritimes souvent hors cadre familial, est freinée par le double problème du foncier : manque d'espaces agricoles et coût d'achat trop élevé. Pourtant des jeunes motivés cherchent à s'installer. Conscients de cette problématique, les acteurs agricoles recherchent des solutions innovantes pour mettre à disposition du foncier (travail sur les baux, recherche de nouveaux investisseurs, etc...).

Se regrouper pour faire des économies d'échelle

Les agriculteurs ont été interrogés sur l'opportunité de la création de pôles agricoles, soit en installant, de nouveaux agriculteurs sur des friches, comme sur la commune de Gattières, soit en mutualisant sur l'ensemble des communes de la rive droite, des outils pour les exploitations existantes.

Ce pôle serait ouvert à toutes les filières.

Le partage d'emplois salariés, le travail de comptabilité, la mise en place d'une aire de lavage, sont notamment évoqués. Certains agriculteurs indiquent qu'un pôle agricole en agriculture biologique serait pertinent, tant la demande en produits bio est grande.

Créer une Zone Agricole Protégée ?

Après les exemples réussis dans le Var, la question de la création d'une ZAP (Zone Agricole Protégée) se pose dans les Alpes-Maritimes et notamment dans ce secteur.

Une ZAP présente l'intérêt de confirmer la vocation agricole du foncier à long terme et acte une politique volontariste des collectivités pour une agriculture pérenne. La ZAP en garantissant la vocation agricole des terres dans la durée, légitime les aménagements nécessaires aux agriculteurs pour se développer.

La ZAP pourrait également être l'occasion de mettre en place un plan d'action sur la partie agricole.

Tous les acteurs reconnaissent que la création d'une ZAP mérite d'être approfondie.

Décrire le secteur

Situation de la plaine de Gattières & Saint Jeannet

- PPRi : gérer les risques inondations
- Zone rouge
- PLU : zone agricole
- DTA : préservation des terres agricoles
- 50 ha minimum
- Loi Montagne



Exploitations de la Rive droite

Sur 124 exploitants agricoles* :

En moyenne 58 ans, 52 ans pour les chefs d'exploitation

95 chefs d'exploitation



33 cotisants solidaires



1 exploitant sur 3 est une femme (chefs d'exploitation + cotisants solidaires) : > moyenne nationale

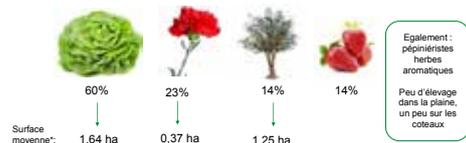
Sur 31 exploitations analysées (entretiens individuels + conseillers CA06)

43% diversifié 67% spécialisés

5/26



Exploitations de la Rive droite



72%* des exploitations pratiquent des activités de vente directe/circuit court



32%* des exploitations vendent majoritairement via la MIN ou des circuits longs

Les enjeux du secteur

- Objectif n°1 : Installer de nouveaux agriculteurs
- Objectif n°2 : Conforter et développer les exploitations en place
- Objectif n°3 : Favoriser la transmission des exploitations

Mutualiser

La mutualisation est réalisable sur différents axes :

- **Environnement** : gestion phyto, gestion des déchets, irrigation, développement de nouvelles énergies pour le chauffage des serres
- **Commercialisation** : création de points de vente collectifs, promotion des produits de la Rive droite du Var ...
- **Equipements** : bâtiments et matériels agricoles ...
- Organisation du travail, formation ...

Elus référents :

Michel Dessus, Jean-Pierre Clérissi, Mireille Auda, Chantal Bagnato
Vos interlocuteurs à la CA : Julia Kliglich, Laura Ruiz

Elevage & Agro écologie



Comprendre

Pourquoi l'agroécologie ?

Le terme a été médiatisé en 2012, suite au lancement par Stéphane Le Foll, Ministre de l'agriculture, du projet d'agro écologie pour l'agriculture française. Le but principal est de placer l'environnement comme un atout majeur concourant à la compétitivité des entreprises agricoles.

Pourquoi ce plan ?

- Parce que l'utilisation des ressources et des mécanismes naturels recèlent de très grandes marges de progrès.
- Parce que les ressources naturelles doivent être préservées.
- Parce que cela répond à une attente sociétale d'une agriculture différente.

Cela demande une remise en question fondamentale d'un modèle agricole « intensif » et unique, et donne la place à des exploitations variées et diversifiées. Penser « agroécologie », c'est produire autrement et réfléchir aux modifications à apporter sur l'exploitation pour atteindre un double critère de performance économique et environnementale. Certes, les productions végétales, comme il a été vu dans le précédent numéro de Terre d'Horizon, sont très concernées par le concept d'agro écologie. mais l'élevage l'est également.

Le défi

Il s'agit de concevoir des nouveaux modèles d'élevage, moins dépendants d'apports extérieurs (intrants, alimentation), plus économes dans le sens d'une recherche de complémentarité entre ateliers de l'exploitation, ou entre exploitations voisines, plus adaptés au territoire dans lequel ils sont implantés.

Elu référent : Jean-Pierre Cavallo
Vos interlocuteurs à la CA : Monique Bassoleil,
Pascale Clerc, Benoît Esmengiaud

Les exploitations d'élevage des Alpes-Maritimes méritent largement une appellation « agroécologique »

• Des races adaptées

La plupart des éleveurs choisissent des races « rustiques », plus résistantes aux maladies. Les femelles ont davantage de qualités maternelles permettant de limiter les traitements vétérinaires.

• Un mode d'élevage typique , le pastoralisme

C'est une pratique généralisée sur les Alpes-Maritimes. Elle permet d'entretenir des espaces pastoraux, de réouvrir des milieux et de les protéger contre les incendies.

Les animaux sont en extérieur plus de 6 mois, parfois jusqu'à 10 mois ce qui permet de limiter l'achat de fourrage et représente donc une économie substantielle d'alimentation.

Les achats d'aliment, néanmoins nécessaires pour la période en bâtiment, ont un bilan carbone peu élevé car le foin est acheté en Crau, dans le 04 ou dans le Piémont italien.

• Une complémentarité entre élevage et cultures

Le fumier issu de l'élevage est, autant que possible, épandu sur les prairies de l'exploitation, ce qui limite les apports d'intrants extérieurs.

• Une complémentarité entre élevages

Les exploitations laitières ont toutes un petit atelier porcin, qui valorise le petit lait issu de la transformation fromagère : cela évite un investissement coûteux dans un dispositif de retraitement du petit lait, et crée une ressource supplémentaire (consommation personnelle de viande de porc, vente de produits issus du porc).

- **Des circuits de commercialisation en vente directe**, à l'échelle du département, ce qui limite les transports .



Expérimentation

«Cultivez les fleurs comestibles !»

Le 27 avril Astredhor Méditerranée CREAT, station d'expérimentation de la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes et station qualifiante d'ASTREDHOR, a invité, producteurs, restaurateurs, collectivités, chercheurs et grand public à découvrir les fleurs comestibles. Cette journée s'inscrivait dans le cadre du festival Off des Jardins de la Côte d'Azur et du programme européen INTERREG-ALCOTRA : ANTEA (développement transfrontalier de la filière fleurs comestibles).

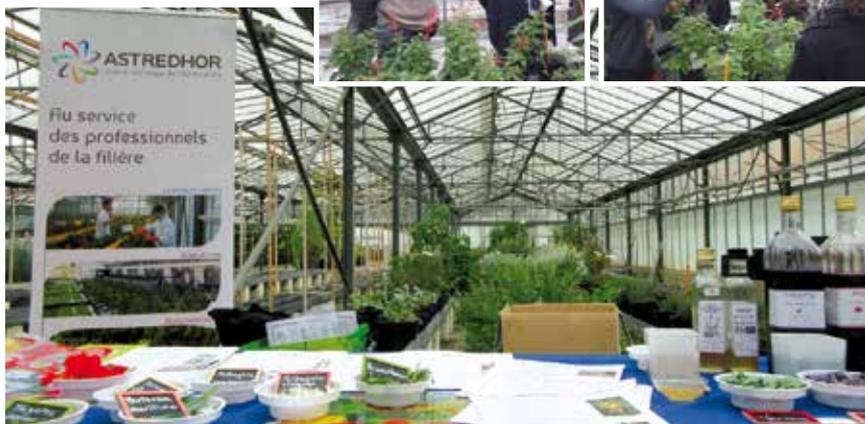
En dégustation dans nos serres : Basilics à plusieurs parfums (classique, anis et cannelle), bégonia (acidulé), Tulbaghia au goût d'ail, agastaches (goût mentholé) Pélargonium (rose, citron,...), Tagètes au goût d'agrumes, la Mertensia maritima au goût très prononcé d'huître et des sauges aux goûts fruités avec une pointe d'amertume selon les variétés ainsi que les fleurs commercialisées par le Gaec Les Fils de Marius Auda (soucis, œillets, pensées, sauge ananas, muflier...).

Fleurs cristallisées, confitures et sirops de violettes, roses, agastaches, fleurs de sureau, mélisse et jasmin à base de fleurs des «Cueillettes de Léo» et «EARL La Violette» ont complété la présentation de la gamme produite localement.

Les techniciens du CREAT ont présenté les essais des fleurs comestibles en hors sol et pleine terre, les méthodes de protection biologique mises en place au CREAT. La visite s'est terminée avec les autres programmes : culture de lisianthus en hors sol avec réduction des intrants et rotations des cultures (programme DEPHY expé HORTIFLOR), l'élargissement de la gamme de fleurs coupées...



Gérard Manfredi, vice Président de la Commission Agriculture et représentant le Président de la métropole NCA et en compagnie d'Henri Derepas (earl Champsoeil), récompensé au concours d'huile d'olive de New-York.



Par ailleurs, toujours dans le cadre du festival des jardins de la Côte d'Azur, l'équipe du CREAT a été invitée dans les jardins Albert 1er, les 22 et 23 avril pour animer un atelier sur la dégustation des fleurs comestibles.



Nos programmes et compte-rendus des essais, www.paca.chambres-agriculture.fr/innovation/CREAT

Social

Vous êtes...
employeur de main
d'oeuvre

Le document unique d'évaluation des risques professionnels

La prévention des risques professionnels au sein de toute entreprise est un enjeu important car tout employeur a une obligation de résultat en matière de sécurité de ses salariés. Sa responsabilité peut donc être engagée. L'employeur doit informer ses salariés des risques professionnels pour leur permettre d'assurer leur propre sécurité et leur santé.

Cette information doit être réalisée par la mise à disposition du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

Depuis quand le DUERP est-il obligatoire ?

Un décret du 05 novembre 2001 impose ce document unique d'évaluation des risques professionnels obligatoire dans toutes les entreprises, quelque soit le nombre de salariés. A défaut de l'avoir réalisé et en cas de contrôle de l'inspection du travail ou de la médecine du travail, l'employeur s'expose à une amende.

La mise à jour de ce document unique doit être effectuée régulièrement et à l'occasion d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail.

En cas d'accident du travail, l'absence du Document Unique peut entraîner des sanctions.

Que doit contenir le DUERP ?

Ce document doit permettre d'identifier et de classer par niveau de gravité les risques auxquels sont soumis les salariés, en vue de mettre en place des actions de prévention.

Doivent figurer dans le document :

- l'identification des dangers, c'est-à-dire des causes capables de provoquer un dommage au salarié (lésion ou atteinte à la santé) ;
- l'évaluation des risques avec l'estimation de la gravité et la probabilité d'apparition. En fonction du niveau d'exposition du salarié, (fréquence, durée) cette évaluation permet de distinguer les niveaux de priorité pour la mise en place des mesures de prévention
- la détermination des mesures de prévention, existantes et à venir

Qui peut consulter le DUERP ?

Au même titre que le registre unique du personnel, il doit être tenu à disposition :

- des représentants du personnel, ou, à défaut, des salariés soumis à un risque.
- de l'Inspection du Travail.
- de la médecine du Travail.
- des organismes de sécurité sociale.

La Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes peut vous aider à réaliser votre DUERP
Contact : Monique Bassolleil : 04 97 25 76 55

Formation



Bonne humeur et travail studieux pour les «élèves» d'Oxana Maugard !

Succès pour les nouvelles formations !

Le service Formation de la Chambre d'Agriculture a innové en proposant deux formations linguistiques : anglais débutant et anglais perfectionnement. Un rituel pendant 8 semaines à la Chambre d'Agriculture, le mardi et le jeudi, les agriculteurs avaient pour consigne de ne s'exprimer ... qu'en anglais, dans une ambiance ... so british ! Le groupe des débutants, toujours encadré par Oxana Maugard, se retrouvera dès la mi-octobre pour poursuivre leur apprentissage avec une nouveauté pédagogique : une fois par mois, les stagiaires se recevront mutuellement sur leurs exploitations avec un seul mot d'ordre, réaliser la visite en anglais !

Pour Frédérique Maure, apicultrice, «c'est important de pouvoir communiquer avec nos clients étrangers. C'est un véritable plus pour valoriser nos produits et partager notre métier».

Une formation «parler italien» est prévue de mi-octobre 2017 à mi-mars 2018 (1/2 journée par semaine). Le service Formation peut également reproposez la formation «anglais» en plus du groupe et pourquoi pas ... se lancer dans le russe !

Les formations de la rentrée 2017-2018 déjà en préparation,

En plus des formations certiphyto qui sont reconduites de septembre à décembre 2017 (4 sessions décideurs et 1 opérateurs), et les formations techniques, la Chambre d'Agriculture innove dans de nouvelles thématiques :

- Sauveteur secouriste du travail.
- Gestes et postures, prévenir le mal de dos.
- Utiliser un logiciel de gestion commerciale (approche client).
- Comptabilité - gestion fournisseur (approche fournisseur).
- Mieux vendre ses produits en fonction de sa clientèle et de son lieu de vente.
- Utiliser les outils internet pour se faire connaître.
- Acquérir la réglementation en vente directe.
- Créer son hébergement touristique.

Vous pouvez dès maintenant vous pré inscrire auprès du service formation
Contact : Nathalie Hellé - 04 97 25 76 40 - nhelle@alpes-maritimes.chambagri.fr

Dates des certiphytos 2017



Décideur

19 et 26 septembre
31 octobre et 2 novembre
28 et 29 novembre
5 et 6 décembre

Opérateur

21 et 22 novembre

Bilan des formations 2016, les chiffres clés

- 312 stagiaires
- 2 546 heures de formation

• 37 stages dont	nbr de stages	nbr de jours
Environnement	4	7
Production animale	6	7
Production végétale	6	6
Commercialisation & communication	7	17
Economie	14	14

Forfait agricole : de nombreux agriculteurs formés et informés



- 9 formations sur Nice, Grasse, Sophia Antipolis, Menton, Carros
- 145 stagiaires**
- une journée d'information le 11 mai au CREAT
- 100 personnes**



+ d'infos sur le nouveau régime sur notre site internet rubrique actualités

Elu référent : Jérôme Coche
Votre interlocutrice à la CA : Nathalie Hellé



Chantal Bagnato élue de la CA06, lors de l'animation BAF du festival OFF des jardins de la Côte d'Azur

**Bienvenue à la Ferme,
Mangez fermier,
Vivez fermier !**



La marque portée par le réseau des Chambres d'Agriculture évolue pour répondre aux attentes des consommateurs.

En 2017, près de 9 000 agriculteurs, professionnels de la vente directe et de l'accueil à la ferme adhèrent à Bienvenue à la Ferme pour valoriser leur activité agricole. Ils bénéficient de l'accompagnement des Chambres d'Agriculture et d'actions de communication nationales et locales.

Adhérer à Bienvenue à la Ferme, c'est participer à la vie de son terroir et valoriser le patrimoine rural.

2017 – 2020 : Nouvelle stratégie de Bienvenue à la Ferme

Bienvenue à la Ferme est avant tout un réseau commercial (service, accueil, produits), symbolisé avec son logo maintenant bien connu et identifié. C'est une marque orientée vers le consommateur qui souhaite connaître la provenance des produits, échanger avec les producteurs. Ces consommateurs recherchent des produits frais et saisonniers et sont soucieux de soutenir une économie locale.

Pour les agriculteurs, la marque est une référence pour la vente de produits fermiers et pour l'accueil à la ferme.

Ce lien renforcé entre le consommateur et l'agriculteur est une promesse de la marque Bienvenue à la Ferme. L'occasion de découvrir le savoir-faire des agriculteurs et d'accéder aux produits fermiers, de rencontrer des agriculteurs : tout consommateur est le bienvenu.

L'offre Bienvenue à la Ferme se retrouve autour de trois thématiques : du « Mangez fermier » - « Vivez fermier » - « Venez nous voir ».

Bienvenue à la Ferme, bien plus qu'une marque !

Adhérer à Bienvenue à la Ferme c'est :

- **Un conseil adapté à votre projet** grâce aux conseillers «commercialisation/circuits courts» des Chambres d'Agriculture. Le réseau vous informe sur les actualités, la réglementation, et vous bénéficiez de formations spécifiques à votre activité d'agri-tourisme...
- **La force du réseau,** le maillage des agriculteurs dans les régions permet un échange d'initiatives réussies et une notoriété de la marque.
- **Une communication démultipliée,**
 - un guide départemental ou régional,
 - des événements nationaux et régionaux (brin de culture à l'automne, printemps à la ferme),
 - des animations et une représentation au salon international de l'agriculture à Paris,
 - un site internet national avec 400 000 visiteurs par mois,
 - une présence sur les réseaux sociaux et les applications smartphones téléchargées plus de 50.000 fois
- **Des offres privilèges** de nos partenaires



Elue référente : Chantal Bagnato
Votre interlocutrice à la CA : Nadine Niel

Bienvenue à la Ferme dans les Alpes -Maritimes

La Chambre d'Agriculture considère la marque Bienvenue à la Ferme comme un véritable «label» et souhaite ancrer d'avantage la marque sur le territoire.

Elle propose aux adhérents des services spécifiques :

- Des espaces de ventes réservés exclusivement aux produits sous signes de qualité, comme par exemple la future Maison des Terroirs à Nice, le Salon International de l'Agriculture à Paris, Congrès de la Mutuelle Nationale Territoriale ...
- Des animations événementielles de promotion locale de la marque : brin de culture, Festival des jardins de la Côte d'Azur ...
- Des outils de communication à la disposition des adhérents pour une visibilité renforcée: panneaux, livrets, sacs, cabas...
- Des sessions de formations dédiées aux adhérents autour des thématiques d'accueil, de communication, de réglementation...

Pour adhérer : 5 conditions à respecter :

- 1/ exercer une ou plusieurs activités d'accueil, de services ou de vente directe à la ferme,
- 2/ être affilié à la MSA en tant que chef d'exploitation,
- 3/ signer la charte éthique du réseau Bienvenue à la Ferme,
- 4/ verser une cotisation annuelle,
- 5/ être actif dans la valorisation du réseau « Bienvenue à la Ferme ».

Consommateurs & Producteurs, regards croisés



A l'occasion du Salon de l'Agriculture à Paris, nous avons constaté que le territoire régional reste un atout pour le consommateur. L'image du produit est liée à une histoire, un besoin. Pour les Alpes-Maritimes, les visiteurs ont associé les produits et les services à un savoir-faire, des odeurs, du soleil, des couleurs. Un moment de vacances à consommer, un souvenir agréable.

Parler de mon produit, le vendre en direct c'est normal, je réponds à la demande des consommateurs et des clients. On a une réponse rapide, s'ils reviennent, c'est bon signe !

Je suis à la recherche de produits locaux, je me perds dans l'offre proposée. Comment puis-je être sûre de la qualité des produits achetés ? Echanger avec l'agriculteur et le rencontrer me semble un moyen efficace pour me rassurer.

Le sud, ce n'est pas seulement les vacances, nous produisons, nous vendons nos produits et nous faisons vivre notre territoire !



Elue référente : Chantal Bagnato
Votre interlocutrice à la CA : Nadine Niel



Exporose 2017, le palmarès

1 Prix du Président de la République

Variété : Pablo - **Airaudi Jean-Claude** - Ville : Saint Laurent du Var

2 Prix du Conseil Départemental des Alpes Maritimes

Variété : Candy - **Dalmasso Cyril** - Ville : Nice

3 Grand Prix du Conseil Régional

Variété : Black Baccara - **Roses d'Antibes** - Ville : Antibes

4 Grand prix de la Ville de Grasse

Variété : Line RENAUD et FROUFROU - **Meilland** - Ville : Cannet des Maures

5 Prix de la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes

Variété : Vision - **Techt Claire** - Ville : Grasse

6 Prix de la Chambre Syndicale des Fleuristes des Alpes-Maritimes

Variété : Anna - **Avelli Mario** - Ville : Nice

7 Prix du Groupement Professionnel des Fleuristes du bassin Cannes-Grasse

Variété : Jumilia - **Airaudi Jean-Claude** - Ville : Saint Laurent du Var

8 Prix de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Variété : Garden Spirit - **Native Bloom** - Pays : Equateur

9 Prix de la Caisse Régionale du Crédit Agricole

Variété : Tango - **Biamonti** - Pays : Italie

10 Prix PRODAROM

Variété : Twingo - **Roses d'Antibes** - Ville : Antibes

11 Prix de l'Office de Tourisme de Grasse

Décerné aux élèves de la Faculté des métiers de la Ville de Cannes

Variété : Milva - **Horti sud** - Ville : Hyères

12 Prix de la Fédération Economique Grassoise

Variété : Pierre de Ronsard - **Cordopatri Antonio** - Pays : Italie

Vos élus vous représentent

Avril 2017

- 03 AG des JA 06 - M. Dessus, J.P. Frère, B. Gabelier
- 05 CDCFS + Formation spécialisée - J.P. Frère
- 06 Bureau de la Chambre d'agriculture 06
Abattoir du Mercantour, Comité syndical - J.P. Cavallo
- 13 Visite du Préfet des Alpes-Maritimes - M. Dessus,
J.P. Frère, B. Gabelier, F. Reynaud, J.P. Clérissi
- 20 Commission Agritourisme BAF Commercialisation de la
CA 06 - C. Bagnato, J.P. Frère
- 21 Bureau de la Chambre régionale d'Agriculture PACA -
M. Dessus, J. Coche
- 25 SAFER PACA Conseil d'administration - J.P. Frère,
J. Sergi
- 28 COTECH 06 de la SAFER PACA - J. Sergi
- 29 AG Fédération des chasseurs J.P. Frère

Mai 2017

- 02 Ville d'Antibes - Commission Marchés- M. Dessus
- 05 Préfecture - Groupe de Travail déplacement MIN et CA
- 06 - M. Dessus
- 11 Bureau de la CA 06
- 12 CDPENAF - J.P. Frère
- 15 Comité départemental Loup - M. Dessus
- 17 Journée Portes Ouvertes Maison Régionale de l'Elevage
chez Laurent Boulogne - M. Dessus
- 19 Préfecture - Groupe de travail déplacement MIN et CA
06 - M. Dessus
- 22 Chambre régionale d'agriculture Bureau - M. Dessus,
J. Coche

Rubrique "bouts de foncier"

Culture hors sol, bord de Var, Saint-Jeannet :

Un propriétaire privé propose la mise à disposition d'un terrain plat de 2000m² dans la Plaine du Var, sur la commune de St Jeannet.

Le terrain dispose d'un accès véhicule et d'une alimentation en eau.

Cependant, le sol est composé principalement de graviers (peu de terre végétale).

En savoir plus, contactez-nous au 04 97 25 76 49 -
06 23 32 93 21



- **La fête du port de Nice** aura lieu le 9 septembre de 19h à 02h. Inscriptions avant le 30 juin - Nadine Niel 06 73 49 47 42 ou en ligne sur www.chambre-agriculture06.fr
- **Le concours départemental fromager** aura lieu le 2 juillet 2017, organisée par le syndicat fromager et la Chambre d'Agriculture à Châteauneuf de Grasse. Contact : Pascale Clerc 04 97 25 76 56

Bienvenue à Marie, une nouvelle ingénieure pastoraliste au CERPAM

Marie Gontier remplace Anne-Laure Gouty au CERPAM depuis quelques semaines. Elle vient des Alpes-de-Haute-Provence où elle travaillait à la Fédération Régionale des GDS.

Ses missions principales sont, dans la poursuite de celles d'Anne-Laure et en lien avec le service élevage de la Chambre d'Agriculture : la contractualisation des MAEc, la création de groupements pastoraux, la réalisation de diagnostics pastoraux ou de vulnérabilité à la prédation. Elle assure également l'animation et l'appui pastoral aux collectivités.

Marie réalise aussi, en partenariat avec Sylvain Golé (CERPAM 04), des expertises pour la réalisation des équipements pastoraux (cabanes, impluvium...).

Contact : 06 11 65 27 76 - mgontier@cerpam.fr



Le bon sens a de l'avenir

Agriculteurs

Vous avez de la trésorerie.
Avec DAT Agri, Floriagri
sécurisez-la.

www.ca-pca.fr/agriculteurs

